

Procès-verbal de séance du 7 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 7 janvier à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni, légalement convoqué, à la mairie, sous la présidence de M. Arnaud de Boisanger, Maire.

Présents : Danielle Girard, Françoise Hardy (mairesse déléguée de Dampierre), Patrick Toutain, Alexandre Maisons, Geoffrey Osternaud, Jean Paul Alleaume, Daniel Chéron, Manuel Fonseca, Ivo Vandeveld, François Caré et Philippe Merlet (maire délégué de Blévy) ;

Excusés : Laurent Palat.

Secrétaire de séance : Philippe Merlet

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Néanmoins une précision sera apportée sur la gestion du tableau d'inventaire des bornes incendie.

- **Projets d'investissements 2025 et demandes de subventions**

M. le Maire : l'église de Dampierre et particulièrement la chapelle nord-est présente des prémisses de soucis sur la toiture. Le rapport du CAUE de juillet 2024 avait indiqué la nécessité de réaliser des travaux.

Le 19 décembre la commission travaux s'est rendu sur place pour constater.

Nous avons reçu un devis de l'entreprise de Couverture « Tessier » le 5 décembre qui s'élève à 23 151.92 € HT.

Nous pourrions solliciter des subventions du département : « plan église et petit patrimoine » à hauteur de 30 % et des fonds de concours de l'agglo à hauteur de 25 %.

Nous devons voter cette demande de subvention.

Le plan de financement serait :

Subvention Département 30 %	6 945.00 €
Fonds de concours 35 %	8 103,00 €
Autofinancement 35 %	8 103.92 €

Total HT 23 151.92 €

M. Toutain : nous votons le budget ou uniquement la demande de subvention ?

M. le Maire : nous ne votons que pour la demande de subvention, mais ces travaux seront inscrits au budget 2025. La démarche est particulière mais les délais sont tels pour les demandes de subventions que nous devons délibérer avant budget. Nous pourrions inscrire ces travaux sans difficulté.

Le conseil accepte le projet, vote à l'unanimité la demande de subvention ainsi que le plan de financement et charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

- **Réfection de voirie**

M. le Maire : la commission travaux s'est rendue à différents endroits pour constater la nécessité de travaux de réfection de voirie. Trois zones ont été particulièrement retenues.

Nous avons demandé aux services d'ELI 28 de nous faire une estimation de travaux, démarche indispensable pour obtenir des subventions.

1. la petite Route à Chennevières : travaux estimés à 22 188 € H.T

2. rue de Baronval à Blévy : travaux estimés à 12 118€ H.T

3. Rue du Vivier à Maillebois : travaux estimés à 38 480 € H.T

Pour l'ensemble de ces travaux la commune peut demander des subventions au département (FDI) à hauteur de 50% et solliciter les Fonds de Concours de l'Agglo du pays de Dreux à hauteur de 25 %. Pour ces derniers, le fonds de concours étant plafonné à 35 000 € sur 6 ans. Nous ne pouvons donc y prétendre que pour deux projets car ainsi nous atteignons le plafond.

Plan de financement pour les trois travaux de réfection de voirie

	Petite Route	Rue de Baronval	Rue du Vivier
FDI 50 %	11 094 €	6 059 €	19 240 €
Fonds de concours	0 €	3 029 €	8 247 €
Autofinancement	11 094 €	3030 €	10 993 €
Total HT	22 188 €	12 118 €	38 480 €

Fonds de concours Agglo

Sur 6 ans

Passerelle de l'Alleu 5 016 €

Lavoir de Blévy 5 980 €

Sécurité Chennevières (feux) 4 595 €

Eglise de Dampierre 8 103 €

Rue de Baronval 3 029 €

Rue du Vivier 8 247 €

Petite route 0 €

Total 35 000 €

M. Maisons : cette rue est utilisée par des poids lourds. Si l'on décide de faire des travaux, il faut que cela soit très bien réalisé, en sachant que l'enrobé n'est souvent garanti que pour 1 an. La mise en place de petits trottoirs serait sans doute adaptée pour protéger les accotements.

M. Alleaume : existe-t-il à ce jour, une volonté, ou un projet d'enterrer les réseaux dans les prochaines années ?

Après discussion du conseil, M. Merlet propose de solliciter un devis pour la mise en œuvre de trottoirs et en fonction des éléments recueillis, d'inscrire ces travaux de trottoir au budget 2026 avec une planification des services de suivi d'ELI28, des travaux communs voirie et trottoirs en 2026.

Le conseil vote pour à l'unanimité ces projets, les demandes de subventions et les plans de financement, et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

M. le Maire : nous devons mettre en place un système d'alarme intrusion dans nos écoles, cela est une obligation. De plus, lors du dernier exercice incendie, il a été constaté que l'alerte était peu audible dans certains locaux quand les portes sont fermées.

Après concertation avec le corps enseignant, nous avons demandé des devis pour la mise aux normes du système d'alerte incendie et l'installation d'un système d'alerte intrusion (PPMS).

Une entreprise a été consultée.

Ecole de Blévy :	système anti intrusion	1562.72 € HT
	Système incendie	1485.32 € HT
Ecole de Maillebois :	système anti intrusion	1829.62 € HT
	Système incendie	1485.32 € HT

Plan de financement

Subvention département FDI 30 %	1908.00 €
Autofinancement :	4454.98 €
Total :	6362.98 € HT

M. Merlet : Les deux systèmes sont ouverts et évolutifs, dans l'avenir les pièces dédiées à la cantine au niveau de l'école de Maillebois pourront être raccordées sans difficulté.

Le conseil vote pour à l'unanimité ce projet, la demande de subvention et le plan de financement et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

M. le maire donne la parole à M. Merlet : nous avons fait rénover et installer de nouvelles portes de secours dans l'école de Blévy. Nous devons mettre aux normes le balisage par l'installation de blocs de secours. De plus, lors des travaux de rénovation, nous avons découvert que le tableau général de distribution électrique devrait être mis aux normes. Un électricien a été contacté pour un devis, mais à ce jour nous n'avons pas de retour. Celui-ci devrait être envoyé en mairie dans les prochains jours. M. le Maire : de ce fait je propose qu'un conseil soit organisé dès réception du devis avec une convocation dans les délais légaux.

Le conseil prend acte

- **Nouvelles propositions pour cession d'une partie du terrain de l'ancienne MAM à BLEVY ;**

M. le Maire : Le conseil municipal du 17 juin 2024 avait accepté de vendre une partie du terrain, soit 200 m² au prix de 20 € le m² avec pour condition, la reconstruction à l'identique d'un mur plein et enduit, d'une hauteur de 2m maximum, dans un délai de 24 mois après signature de l'acte de vente.

Prix du terrain : 4000 €

Avant le dernier conseil du 19 décembre, l'acquéreur a remis en mairie un nouveau courrier et les pièces jointes que vous avez en main.

L'acquéreur potentiel pense que le prix de 20 € le m² n'est pas acceptable. Deux estimations sur papier à entête de notaires proches donnent une valeur de 1 € le m². L'acquéreur accepterait à 2.5 € le m² soit au global : 500 €. Par ailleurs, il souhaiterait ne pas reconstruire un mur, mais une clôture avec une haie. La déconstruction du mur et la reconstruction impose un montant élevé d'environ 20 000 €.

Le terrain se situe en zone UA (zone des bâtis anciens), mais il est classé en UAe ce qui correspond aux secteurs d'équipements, et limite la constructibilité à 40 m² au sol et à une hauteur ne dépassant pas 8m au faîtage (règlement PLU).

Le règlement autorise les clôtures implantées en limites séparatives en haie vive d'essences locales.

M. Chéron : ce terrain est un bien communal. Ne faut-il pas l'avis des domaines ?

M. le Maire : c'est un bien du domaine privé communal qui est soumis au régime du droit privé et les domaines ne donnent plus d'avis pour les communes de moins de 2000 habitants. Ceci étant notre cas, on peut éventuellement les consulter pour confirmation.

M. Maisons : je suis contre la vente, mais je pourrais néanmoins accepter au prix de 20 € le m² avec clôture et haie.

M Alleaume : 2.5 € le m² est difficilement acceptable, car cet achat valorise la propriété de l'acquéreur.

M. Toutain : une haie avec une clôture est aussi bien qu'un mur. La vente à 2.5 € le m² est peu acceptable

M. Vandeveld : Il est certain que cet achat valorise la propriété.

M. Merlet : le mur est en très mauvais état surtout sur la partie brique, il est vraisemblablement mitoyen. Que se passera-t-il s'il tombe ? La reconstruction sera à notre charge et si l'on décidait de reconstruire avec une clôture, il serait nécessaire de planter une haie à la charge de nos employés qui ont déjà du mal à entretenir l'existant.

- Cession à 20 € le m² : le conseil vote pour à l'unanimité.
- Construction d'une clôture mitoyenne avec une éventuelle répartition des charges : le conseil vote pour à l'unanimité.
- Plantation d'une haie, en retrait sur le terrain de l'acquéreur, pour les restrictions d'entretien sous un délai de 24 mois : le conseil vote à l'unanimité

L'ensemble des actions seront réalisées dans le cadre du règlement PLU et tous les frais d'actes et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur : Le conseil vote pour à l'unanimité.

M. Merlet fait remarquer qu'il était prêt à céder à 2.5 € le m² avec toutes les formalités à charge de l'acquéreur pour clore le dossier.

• **Informations et questions diverses**

M. le Maire : le 23 décembre, j'ai rencontré le président de l'association « ASL » section pétanque, concernant l'agrandissement du terrain de pétanque situé en bordure de la cité Jean Moulin à Maillebois. Il m'a fait remarquer que c'était un club dynamique et apprécié dans la commune. J'ai bien sûr validé mais je lui ai fait remarquer qu'il pouvait y avoir des gênes pour les habitants. Il m'a confirmé qu'il souhaitait avoir des terrains d'entraînement. Pour les compétitions, la commune de Jaudrais est prête à les accueillir. J'ai proposé que les infrastructures demandées soient déportées sur Blévy, pour l'ASL « pétanque », mais l'ASL ne souhaite pas faire les entraînements à Blévy. L'ASL, section pétanque, souhaite une remise en état de l'éclairage et des terrains existants à Maillebois. J'ai répondu que cela sera abordé lors de la prochaine étude du budget 2025. Nous avons un devis.

Le locataire de notre logement communal rencontre des soucis dans la salle de bain, fuites et équipements. Nous avons reçu un devis pour refaire cette pièce dans sa globalité. Le montant des travaux est de 5 627 €HT. Après discussion, le conseil valide et le devis sera signé demain pour une réalisation rapide.

Dans le cadre de la M57, deux changements de compte d'un montant non significatif et sans incidence sur le résultat sont à effectuer sur les comptes 2024, Monsieur le Maire donne lecture pour avis de la décision correspondante.

Nous n'avons toujours pas réceptionné les calendriers des ordures ménagères. C'est l'agglo qui doit nous les fournir. Néanmoins il y a une information sur Panneau Pocket, le site de la commune et à l'affichage sur les 8 panneaux.

A compter du 1^{er} janvier 2025, le ramassage des poubelles « marron » se fait tous les 15 jours.

Collecte du verre : les plateformes des bacs ont été réalisées hier. Il y a eu quelques difficultés d'implantation et de dimension. Nous n'avons pas d'information et on ne peut pas en obtenir pour la date d'installation des containers. S'ils ne sont pas installés rapidement il y aura sûrement une collecte en février. Les poubelles pourront être conservées par les habitants ou rendues à l'agglo.

Nous avons reçu le compte rendu de la réunion publique concernant le « digestat ». Nous avons reçu aussi de la préfecture des Hauts de Seine l'autorisation de construction de l'usine de Gennevilliers.

M. Merlet : dans le compte rendu, tout va bien, mais nos avis ne sont que consultatifs et nous pouvons avoir quelques inquiétudes. Soyons très vigilants. Lorsque tout le monde aura lu ce compte-rendu, je pense que nous devons encore échanger sur ce projet.

M. Toutain : les responsables de « NATUP » sont de bons interlocuteurs, communicants et professionnels nous l'avons vu dans d'autres projets.

M. Chéron : le risque zéro n'existe pas, la présentation est trop belle

Les Vœux du maire auront lieu le Vendredi 31 Janvier à 19 h 00

Tour de table :

M. Toutain : pour les commissions mobilité, il est possible d'y assister en visioconférence. Un chargé de mission mobilité devrait être désigné.

M. Fonseca : Il y a énormément d'eau au carrefour de la mare à Chennevières et cela peut être dangereux en cas de gel.

M. Merlet : une rigole temporaire a été réalisée près de l'arrêt de bus pour évacuer vers la mare.

M. Merlet : j'ai recontacté les services d'ELI28 et AD2I pour une réunion sur l'implantation des « feux récompense ». J'attends la réponse.

J'ai contacté Mme Saluden pour l'inauguration des plaques commémoratives de nos écoles « Georges PEREC ». On tendrait pour une inauguration au 4 avril 2025 avant les vacances de printemps. Il y aura des travaux préparatifs dans les écoles.

M. le Maire clôture la séance à 22h30.